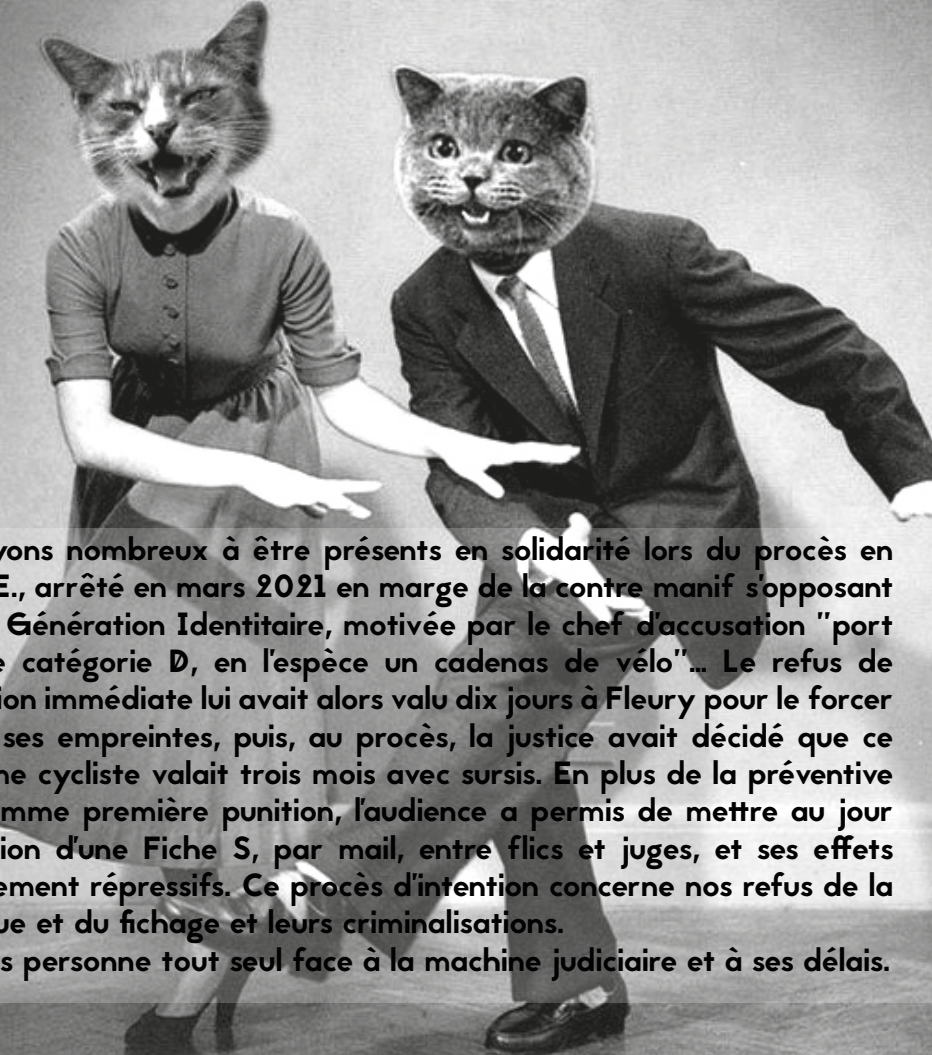


LE CADENAS DE SON VÉLO ÉTAIT DANS SA POCHE...

LE PROCÈS EN APPEL



Soyons nombreux à être présents en solidarité lors du procès en appel de E., arrêté en mars 2021 en marge de la contre manif s'opposant à celle de Génération Identitaire, motivée par le chef d'accusation "port d'arme de catégorie D, en l'espèce un cadenas de vélo"... Le refus de comparution immédiate lui avait alors valu dix jours à Fleury pour le forcer à donner ses empreintes, puis, au procès, la justice avait décidé que ce port d'arme cycliste valait trois mois avec sursis. En plus de la préventive utilisée comme première punition, l'audience a permis de mettre au jour la circulation d'une Fiche S, par mail, entre flics et juges, et ses effets immédiatement répressifs. Ce procès d'intention concerne nos refus de la signalétique et du fichage et leurs criminalisations. Ne laissons personne tout seul face à la machine judiciaire et à ses délais.

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

**À 13H30, SALLE 1D20,
ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, M^e CITÉ**